



Charte du réseau

Préambule

La présente charte s'adresse à l'ensemble des membres du réseau Guid'Asso et en définit les fondements, les principes d'action ainsi que les modalités de fonctionnement. Sans valeur contraignante, elle constitue néanmoins un cadre que chaque membre s'engage à respecter dans l'exercice de ses missions au sein du réseau.

À l'échelon local comme à l'échelle nationale, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les individus, de lutte et de prévention des clivages et des inégalités. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte, expérimentent, innovent et mettent en œuvre des réponses d'intérêt général. Elles concourent à l'animation et au développement des territoires, au renforcement de la citoyenneté et de la démocratie ainsi qu'au maintien du lien et de la cohésion sociale.

Reconnaissant la contribution des associations à l'intérêt général, mais aussi qu'elles doivent faire face à des mutations structurelles et conjoncturelles, dans un environnement juridique et réglementaire complexe, l'État, les collectivités territoriales, le Mouvement Associatif et leurs partenaires ont souhaité unir leurs réflexions pour penser une nouvelle structuration de l'offre d'appui aux associations locales dont cette charte présente les principes fondamentaux.

1 - Contexte

Contexte national

Dès 2017, le gouvernement a initié une méthode de co-construction d'une politique en faveur de la vie associative qui s'est traduite par plusieurs mois de réflexion et la remise d'un rapport final par le Mouvement associatif au Premier ministre le 8 juin 2018, comprenant le projet de structurer, mettre en réseau et d'animer l'accompagnement de la vie associative. Sur la base de ce rapport concomitant avec ceux de l'[inspection générale du ministère, des parlementaires](#) et de [la Cour des comptes](#), une feuille de route gouvernementale est présentée le 29 novembre 2018 et réaffirme la volonté d'un « appui structurel et d'un accompagnement renforcé des associations ».

Un groupe de travail national, composé de différentes parties prenantes (représentants du secteur associatif, des collectivités, des services de l'État et d'autres organismes partenaires), a élaboré plusieurs préconisations visant à renouveler et adapter l'offre d'appui aux associations afin que celles-ci répondent mieux aux besoins et aux attentes des associations, tout en s'adaptant aux diversités territoriales.

Ces préconisations et la mesure qui en résulte ont été expérimentées de septembre 2020 à décembre 2021 dans 3 régions préfiguratrices - Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine - pour refonder les réseaux d'appui à la vie associative locale.

La démarche de préfiguration a permis d'établir un schéma de réorganisation de l'écosystème territorial pour permettre un parcours de l'accompagnement clarifié, et de définir des principes d'action énoncés dans cette charte.

Une instruction adressée à l'ensemble des préfets en 2023 est venue définir les étapes de mise en œuvre de la réforme de l'appui à la vie associative locale, puis, par l'[article 11](#) de la loi du 15 avril 2024 visant à soutenir l'engagement bénévole et à simplifier la vie associative, la démarche a reçu la reconnaissance législative de son existence.

Contexte régional

Les initiatives nombreuses initiées par l'État (Mission d'Accueil et d'Information aux Associations, Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles, Points d'Appui à la Vie Associative dans certains départements, Dispositifs Locaux d'Accompagnement des associations, etc.), par les collectivités (services vie associative, maison des associations, etc.), par les réseaux associatifs membres du Mouvement associatif Centre-Val de Loire en partenariat avec le Conseil Régional (conseillers associatifs Cap'Asso, formations des bénévoles, etc.) montrent que la question de l'accompagnement est largement traitée par une variété d'offres publiques et privées, nationales et locales.

Cependant, elles restent parfois méconnues des associations et de leurs partenaires. De même, les acteurs de l'appui sont nombreux mais ne se connaissent pas toujours, ne travaillent pas toujours suffisamment en réseau (malgré certaines initiatives portées en région par Le Mouvement associatif ou par les Délégués départementaux à la vie associative, pour favoriser une interconnaissance et une réflexion commune et tenter de répondre au mieux aux besoins des associations en faisant connaître l'offre existante).

Les préconisations issues du rapport national et la mise en œuvre de la préfiguration en région Centre-Val de Loire ont donc reçu un écho favorable, dans la continuité des travaux déjà engagés. Dans le cadre de la Charte d'Engagements réciproques signée entre L'État, le Conseil Régional et Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire et d'un futur schéma régional co-construit dédié à la vie associative, le réseau d'appui à la vie associative locale s'inscrit pleinement dans l'ambition portée en région d'apporter un appui structuré et organisé à destination des acteurs associatifs.

2 - Enjeux

Besoins repérés

- Une complexification croissante de l'environnement juridique et réglementaire encadrant les activités associatives
- Des fortes disparités entre associations, que ce soit en termes de taille, de secteur d'activité ou de ressources (des associations très professionnalisées et des associations reposant uniquement sur des bénévoles)
- Un bénévolat protéiforme, dont notamment une vitalité du bénévolat d'action mais un essoufflement du bénévolat dirigeant
- Des difficultés associatives souvent multifactorielles et dont la prise de conscience peut être tardive

Écueils constatés

- Un manque de structuration et d'articulation entre les acteurs de l'appui aux associations
- Un manque de visibilité et de lisibilité pour les associations et pour les partenaires
- Des disparités territoriales (des zones blanches vs. des zones sur-dotées)
- Une fragilité des modèles socio-économiques des acteurs de l'appui aux associations

Objectifs poursuivis

- Garantir un accès gratuit, de proximité et de qualité, et permettre une meilleure lisibilité du nouveau réseau de l'appui aux associations
- Renforcer les acteurs de l'appui (montée en compétence sur la base d'une culture commune)
- Co-construire une nouvelle stratégie territoriale de l'accompagnement visant à valoriser les dynamiques associatives et à faciliter les synergies

3 - Finalité et missions du réseau Guid'Asso

Finalité

Le réseau Guid'Asso porte un service de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des associations loi 1901 ou de droit local d'Alsace-Moselle.

Il est composé de structures locales diverses (collectivités, institutions, associations, ...) qui accueillent, orientent, informent et accompagnent toute personne désireuse de s'informer ou investie dans la vie associative - bénévoles, dirigeants associatifs, porteurs de projet, collectivités - quels que soient le domaine d'intervention et le territoire d'implantation.

L'activité proposée dans ce cadre est accessible à tous, gratuite, sans condition, selon le principe d'universalité.

Fonctions et missions

Les acteurs du réseau Guid'Asso s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour délivrer une information fiable, actualisée et adaptée aux besoins des associations. Cette intervention relève d'une obligation de moyens. Elle ne constitue ni un conseil juridique, fiscal ou comptable délivré par des professionnels habilités, ni une validation formelle des choix opérés par les associations accompagnées.

La responsabilité des acteurs du réseau ne saurait être engagée quant aux suites données par les associations aux informations et accompagnements proposés.

Le réseau assure différentes fonctions et se structure en cinq grandes missions. Chaque type de mission donne lieu à un engagement par une convention dont la présente charte fait partie, et assortie d'un cadre de référence propre à chaque mission.

Les fonctions transversales et communes à tous les acteurs du réseau

L'accueil

- organiser une permanence physique, téléphonique et numérique adaptée aux publics ;
- personnaliser et individualiser l'accueil (personne(s) référente(s), relevé des coordonnées du demandeur) ;
- recevoir, écouter, en veillant à l'inconditionnalité de l'accès et au respect de la confidentialité.

La prescription

- faire connaître et recommander l'accompagnement Guid'Asso aux associations

Les missions et marques Guid'Asso

Chaque mission fait l'objet d'un cadre de référence détaillé et d'une déclinaison de la marque déposée Guid'Asso avec son logo.

L'orientation

- connaître les autres acteurs du réseau ou extérieurs, sur le territoire ;
- orienter le demandeur vers la structure la plus proche ou adaptée à son besoin ;
- faciliter la mise en relation (transmission des coordonnées d'une ou des personnes de contact).

L'information

- apporter une information adaptée à la demande ou au besoin sur les essentiels de la vie associative ;
- mettre à disposition une documentation de base actualisée ;
- faire connaître les outils existants (sites ressources, guides, fiches techniques) et les modalités d'accès à ceux-ci ;
- expliciter les principales démarches obligatoires (création, modification, immatriculation, dissolution) et leurs étapes.

L'accompagnement

- évaluer le(s) besoin(s) et attente(s) du demandeur et élaborer un diagnostic individualisé;

- apporter les informations, connaissances, conseils, outils ou ressources, adaptés à la situation particulière du demandeur pour l'accompagner à structurer ses projets ;
- mettre en place un accompagnement et un suivi individualisés et/ou collectifs ;
- mobiliser les ressources extérieures éventuelles nécessaires à ceux-ci ;
- favoriser la mise en lien avec des associations locales du territoire ;

L'accompagnement se décline en mission généraliste, spécialiste (sectoriel ou thématique) ou un appui conseil via le DLA (Dispositif Local d'Accompagnement).

4 - Principes d'actions

Co-construction, coopération, solidarité et participation active et régulière

Les différents acteurs impliqués dans le réseau Guid'Asso sont liés par des engagements réciproques. Par cet engagement, ils participent de façon collective et régulière à la vie du réseau, apportent leurs contributions, leurs compétences et leur soutien aux autres membres du réseau et participent à l'amélioration continue de ce dernier, favorisant ainsi le développement de la vie associative en région. La motivation et la participation active de chaque acteur impliqué dans la vie du réseau sont des facteurs essentiels de réussite du projet. C'est pourquoi le projet du réseau Guid'Asso se veut un outil de co-construction en évolution permanente afin de s'adapter aux réalités associatives et aux attentes des acteurs qui le composent.

Principes d'action poursuivis par les structures membres du réseau d'appui

- Faire réseau : créer, recenser et partager des outils communs, des expériences, des connaissances et des savoir-faire spécifiques ;
- Favoriser et valoriser les initiatives des acteurs en faveur de la vie associative ;
- Expérimenter des modes de fonctionnement qui permettent de passer d'un mode concurrentiel à un mode coopératif ;
- Capitaliser, partager, diffuser et mutualiser des pratiques, informations, outils et ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative.

5 - Gouvernance, animation, organisation et fonctionnement du réseau

Comitologie

Le pilotage stratégique du réseau Guid'Asso est porté par des instances, au plan régional et au plan départemental, qui réunissent l'État, les collectivités, les représentants du secteur associatif et d'autres partenaires.

Au niveau national, la DJEPVA et Le Mouvement associatif pilotent le déploiement et l'animation du réseau. Ils associent un comité de suivi national composé de partenaires institutionnels et de têtes de réseaux associatives, et un comité de pilotage opérationnel (Copil) composé de représentants de la DJEPVA et du Mouvement associatif, de deux représentants des DRAJES et deux représentants des Mouvements associatifs régionaux.

Co-animation du réseau

La coordination et l'animation opérationnelle du réseau Guid'Asso est assurée, de façon complémentaire :

- au plan national, par le Copil et le Groupe de travail national « animation de réseau ». Ils assurent une animation en direction des binômes de co-animateurs régionaux et départementaux, de l'Etat et associatifs décrits ci-dessous (webinaires, réunions d'information...) ;
- au plan régional, par un binôme constitué du (de la) délégué(e) régional(e) à la vie associative pour l'État et du Mouvement associatif régional ; ou lorsqu'il n'y a pas de Mouvement associatif régional, du partenaire associatif

régional désigné suite à un appel à candidatures pour lequel Le Mouvement associatif sera informé et associé. Ils assurent une animation et une coordination des co-animateurs départementaux et du réseau régional ;

- au plan départemental, par un binôme constitué du (de la) délégué(e) départemental(e) à la vie associative pour l'État et d'un partenaire associatif départemental (ou un consortium de partenaires départementaux) désigné suite à un appel à candidatures. Ils assurent une animation du réseau d'acteurs au niveau départemental.

Un cadre national commun, une adaptation au contexte local

Dans le respect de la finalité et des objectifs nationaux, le développement du réseau Guid'Asso s'appuie sur un diagnostic, une évaluation et une observation permanents du tissu associatif qui nourrissent l'établissement et l'actualisation d'un schéma directeur régional élaboré en concertation avec les gouvernances afin de s'adapter aux besoins spécifiques des territoires et veiller à réduire leurs disparités.

Participation au réseau

Des temps collectifs seront organisés tout au long de l'année pour créer des moments d'échanges lors desquels la présence de chacun est essentielle. Chacun contribue selon son expérience.

Apports du réseau

A titre d'exemple, les membres du réseau Guid'Asso peuvent bénéficier :

- d'une veille d'information ;
- des outils du réseau ;
- de temps d'informations et de formations continues ;
- de documents de communication du réseau ;
- d'un soutien technique et pédagogique départemental et/ou régional.